

Délibération n° BUR. – 44 – 18 décembre 2017 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Par lettre en date du 23 novembre 2017, notifiée le 27 novembre 2017, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

L'UNCAM propose :

1. d'inscrire un acte d'implantation d'un défibrillateur cardiaque avec sonde sous-cutanée à la classification commune des actes médicaux (CCAM) ;
2. d'inscrire des actes de sialendoscopie à la CCAM ;
3. d'inscrire un acte d'échoendoscopie bronchique avec prélèvement médiastinal à l'aiguille par voie transbronchique à la CCAM ;
4. de réécrire une note d'exclusion dans la nomenclature de la chirurgie du rachis.

L'UNOCAM prend acte de ces propositions.

Délibération adoptée à l'unanimité